



Comment faire si ma femme est zero positif

Par **DO82**, le **18/05/2008** à **00:31**

JE VIE DE PUI 4 AN AVEC MA FEMME SAN AUQUIN RAPOR NI CONTACTE ET DEPUIS JE SES PA QUOI FAIRE JE VIE AVEC MES 3 ANFENT ON NA MEMME FAIT DES VISITE MEDICAL MOI ET MES 3 ANFENT DIEU MERCI ON NA RIEN EU ALOR MONSSIEU MADAME J AI BESOIN Dède si vraiment je peux divorce au mali ou en frence merci de votre confiance

Par **zllamia**, le **18/05/2008** à **12:39**

Bonjour,

Si votre femme est malade la maladie en elle meme ne peut pas etre une cause de divorce. mais si le fait qu'elle soit malade résulte d'un adultère vous pouvez demander le divorce pour faute, ce sera alors à vous de prouver l'adultère de votre épouse. c'est se que vous pouvez faire en droit francais.

Je ne connais pas le droit de votre pays et je ne peux donc vous conseiller.

Cordialement.